

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VIDEOSURVEILLANCE

### 1. PREAMBULE – AVERTISSEMENT – DOCUMENTS CONTRACTUELS

---

Les présentes conditions particulières de Vidéosurveillance (les « **Conditions Particulières de Vidéosurveillance** ») s'appliquent à toute commande de Produit(s) de Vidéosurveillance passée par le Client auprès de la Société LUM'INFO, société à responsabilité limitée (Société à associé unique), au capital de 3000Euros, immatriculée au RCS de Angoulême sous le numéro 802 704 783, dont le siège social est situé au 19 Bis Route de la Tonnelle 16720 Saint-Même-les-Carrières - Téléphone : 05 86 75 01 25 – Email : contact@pid16.fr - TVA FR24802704783.

Ces Conditions Particulières de Vidéosurveillance complètent les Conditions Générales applicables à toute commande de Produit(s) et/ou de Service(s) passée par le Client auprès de la Société.

En conséquence, les relations contractuelles entre la Société et le Client sont régies par les documents contractuels applicables, listés et classés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante ci-dessous (les « **Documents Contractuels** ») :

- (i) les Conditions Générales applicables à toute commande de Produit(s) et/ou Service(s) par le Client auprès de la Société ;
- (ii) les Conditions Particulières de Vidéosurveillance applicables au(x) Produit(s) de Vidéosurveillance commandés par le Client auprès de la Société et leurs Annexes ;
- (iii) les Conditions Distinctes du Fournisseur applicables au(x) Produit(s) fabriqué(s) et/ou édité(s) par le Fournisseur et/ou au(x) Service(s) afférents réalisé(s) par le Fournisseur, et qui sont commandés par le Client auprès de la Société ;
- (iv) les Conditions Distinctes du Prestataire applicables au(x) Service(s) afférents réalisé(s) par le Prestataire, et qui sont commandés par le Client auprès de la Société ;
- (v) le Bon de Commande.

### 2. OBJET DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES

---

**2.1.** Les présentes Conditions Particulières de Vidéosurveillance ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société s'engage à fournir les Produits de Vidéosurveillance commandés par le Client auprès de la Société (les « **Produits de Vidéosurveillance** »).

**2.2.** Tout autre Produit et/ou Service, et notamment Service de Maintenance et Assistance, fournit par la Société, font l'objet des Conditions Particulières afférentes et annexées aux Conditions Générales.

### 3. DESCRIPTION DES PRODUITS DE VIDEOSURVEILLANCE

---

**3.1.** Les Produits de Vidéosurveillance commandés par le Client auprès de la Société sont désignés dans le Bon de Commande et décrits et détaillés dans l'annexe aux présentes Conditions Particulières (l'« **Annexe** »).

**3.2.** Tous autres produits de Vidéosurveillance non désignés dans l'Annexe aux présentes Conditions Particulières, pourront faire l'objet d'un accord préalable et écrit formalisé par la voie d'un avenant à l'Annexe aux présentes Conditions Particulières (le(s) « **Avenant(s)** »).

### 4. CONDITIONS PRÉALABLES A L'UTILISATION DES PRODUITS DE VIDEOSURVEILLANCE

---

**4.1. Acquisition et installation des Produits de Vidéosurveillance et autres moyens nécessaires à l'usage desdits Produits.** Préalablement à l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client

doit s'assurer qu'il dispose de l'ensemble desdits Produits, en ce compris les matériels informatiques et/ou les logiciels informatiques, et de l'ensemble des moyens techniques permettant l'utilisation desdits Produits, dont notamment un abonnement internet et un abonnement téléphonique.

Le Client doit également se conformer aux consignes de la Société et/ou du Fournisseur et/ou du Prestataire et/ou de l'opérateur de Vidéosurveillance pour s'assurer de la mise en service effective desdits Produits et notamment du raccordement effectif desdits Produits avec le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance. A cet égard, le Client reconnaît et accepte que le raccordement effectif desdits Produits devra être testé conformément aux consignes de la Société et/ou du Fournisseur et/ou du Prestataire et/ou de l'opérateur de Vidéosurveillance et confirmé par l'envoi et/ou la mise à disposition d'un procès-verbal de raccordement par la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance, sur son Compte Client.

Le Client doit également modifier les codes d'accès auxdits Produits (le(s) « **Codes d'Accès Produits** ») dès la mise en service effective desdits Produits. A cet égard, le Client reconnaît avoir été informé que les Codes d'Accès Produits sont réglés par défaut (tels que « 0000 ») et que tout défaut de modification desdits Codes d'Accès Produits à la mise en service effective desdits Produits, relèvera de sa seule responsabilité en cas d'utilisation impropre, de perte, vol ou piratage.

En conséquence, le Client accepte que la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à cet égard.

**4.2. Création d'un Compte Client, Identifiant Client et Mot de Passe Client et Choix d'un Code d'Authentification Client.** Préalablement à l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client doit créer un identifiant (l' « **Identifiant Client** ») et un mot de passe correspondant (le « **Mot de Passe Client** ») pour accéder à un compte (le « **Compte Client** ») sur le Site de la Société et/ou du Fournisseur et/ou du Prestataire et gérer et utiliser les Services de Vidéosurveillance.

Le Client doit également choisir un code d'authentification (le « **Code d'Authentification Client** ») pour lui permettre de s'authentifier auprès du Fournisseur et/ou du Prestataire et/ou de l'opérateur de Vidéosurveillance et, le cas échéant, d'arrêter la procédure de traitement des alarmes par ces derniers. A cet égard, le Client reconnaît et accepte que seule la communication du Code d'Authentification Client au Fournisseur et/ou au Prestataire, sera susceptible d'arrêter la procédure de traitement des alarmes par ces derniers.

**4.3. Choix des Numéros ou Adresses email de Contact.** Préalablement à l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client doit choisir les numéros de contact (« **Numéros ou Adresses email de Contact** ») qui seront alertés dès réception des alarmes.

A cet égard, le Client s'engage à :

- s'assurer que les Numéros ou Adresses email de Contact correspondent à des personnes ayant accepté leur rôle de Contact en pleine connaissance de la nature et de l'importance de ce rôle ;
- s'assurer que les Numéros ou Adresses email de Contact correspondent à des personnes à proximité du Site du Client ;
- s'assurer que les Numéros ou Adresses email de Contact correspondent à des numéros de téléphone fixe et/ou mobile en service en France métropolitaine ou à des adresses email valides ;
- informer immédiatement le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance de toute demande de modification relative aux personnes et/ou Numéros de Contact.

A cet égard, le Client reconnaît et accepte que toute modification relative aux personnes et/ou Numéros ou Adresses email de Contact devra être demandée par le Client et validée

par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance, préalablement et par écrit.

Le Client reconnaît et accepte également que toute modification relative aux personnes et/ou Numéros ou Adresses email de Contact qui serait effectuée avant d'avoir été demandée par le Client et validée par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance, sera susceptible d'empêcher le traitement des alarmes.

Le Client les reconnaît et accepte en conséquence qu'il en sera seul responsable et que la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à cet égard.

**4.4. Définition des Consignes Client.** Préalablement à l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client doit renseigner les consignes suivantes (« **Consignes Client** ») :

- les causes de déclenchement des alarmes :
  - alarmes agression ;
  - alarmes intrusion ;
  - alarmes incendie ;
  - alarmes ouverture irrégulière ;
  - alarmes fermeture irrégulière ;
  - alarmes coupure secteur ;
  - alarmes batterie faible ;
  - alarmes défaut de test cyclique ;
  - alarmes défauts système ;
  - alarmes défaut de liaison ;
  - alarmes défauts tension ;
  - alarmes appel d'urgence ;
  - ainsi que toutes autres causes de déclenchement des alarmes proposées par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance.
  
- les modalités de traitement des alarmes :
  - alerte du Client avec renseignement des personnes à contacter et des modalités de contact (appel et/ou email) ;
  - vérification à distance avec renseignement des modalités de vérification (visualisation et/ou écoute) ;
  - vérification sur site par un préposé ou un agent de sécurité mandaté par le Client ;
  - gardiennage par un préposé ou un agent de sécurité mandaté par le Client ;
  - intervention des forces de l'ordre sollicitée par le Client ;
  - ainsi que toutes autres modalités de traitement des alarmes proposées par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance.

A cet égard, le Client reconnaît et accepte que le traitement des alarmes sera effectué en fonction des seules Consignes Client renseignées préalablement à l'utilisation desdits Services, à l'exclusion de toute autre causes de déclenchement des alarmes et/ou modalités de traitement des alarmes, sous réserve d'éventuelles modifications demandées par le Client et validées par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance, préalablement et par écrit.

Le Client les reconnaît et accepte en conséquence qu'il en sera seul responsable et que la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à cet égard.

#### **4.5. Formalités légales et réglementaires applicables en matière de Vidéosurveillance.**

Préalablement à l'installation et l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client doit s'assurer d'avoir respecté toutes les formalités légales et réglementaires applicables en matière de Vidéosurveillance et, en particulier, d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, d'avoir effectué toutes les déclarations nécessaires et d'avoir procédé à toutes les informations requises pour l'installation et l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance sur le Site du Client.

En particulier, le Client reconnaît et accepte que :

- il doit obtenir une autorisation auprès du préfet du département compétent si les Produits de Vidéosurveillance permettent de capter, visualiser et enregistrer des informations vidéo et audio dans un lieu ouvert au public et ce, même s'ils sont installés et utilisés dans un lieu non ouvert au public (par exemple, espaces d'entrée et de sortie du public, zones marchandes, comptoirs, caisses, etc.) ;
- il doit effectuer une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL ») si les Produits de Vidéosurveillance permettent de capter, visualiser et enregistrer des informations vidéo et audio dans un lieu non ouvert au public (par exemple, zones de stockage et de réserves, zones dédiées au personnel) ;
- il doit informer et consulter les instances représentatives de son personnel, informer son personnel et informer toute personne autorisée à accéder au Site du Client, de l'existence du système de Vidéosurveillance, du nom de l'opérateur de Vidéosurveillance, du nom du responsable et de la procédure à suivre pour accéder aux informations vidéo et audio captées, visualisées et enregistrées par ce biais.

Le Client reconnaît et accepte également que :

- l'installation des Produits de Vidéosurveillance permettant de capter, visualiser et enregistrer des informations vidéo et audio sur le Site du Client peut être effectuée au niveau des espaces d'entrée et de sortie, issues de secours, voies de circulation, zones marchandes, comptoirs, caisses, zones de stockage et de réserves) ;
- elle ne doit pas permettre de capter, visualiser et enregistrer des informations vidéo et audio sur le personnel, les postes de travail du personnel les zones de pause, repos, toilettes du personnel ou toilettes des personnes autorisée à accéder au Site du Client ;
- elle ne doit pas permettre de capter, visualiser et enregistrer des informations vidéo et audio sur les locaux et l'accès aux locaux des représentants du personnel ou des locaux syndicaux.

Le Client reconnaît et accepte en conséquence qu'il sera seul responsable du non-respect des formalités légales et réglementaires applicables en matière de Vidéosurveillance et que la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à cet égard.

**4.6. Assurances nécessaires en matière de Vidéosurveillance.** Préalablement à l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance, le Client doit également s'assurer d'avoir souscrit à toutes les assurances nécessaires en matière de Vidéosurveillance, en particulier, en matière de sécurité du Site du Client, des biens présents sur le Site du Client, et des personnes autorisées à accéder au Site du Client.

Le Client reconnaît et accepte en conséquence qu'il sera seul responsable de la non-souscription à aux assurances nécessaires en matière de Vidéosurveillance et que la responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée à cet égard.

## **5. OBLIGATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DES PRODUITS DE VIDEOSURVEILLANCE**

---

**5.1. Utilisation des Produits de Vidéosurveillance.** Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les Produits de Vidéosurveillance, en ce compris les matériels informatiques et/ou les logiciels informatiques, ne soient pas utilisés de manière impropre.

En particulier, le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires :

- pour que les Codes d'Accès Produits, soient protégés contre tout risque de perte, vol ou piratage et qu'ils ne soient ni divulgués ni susceptibles d'être divulgués, directement ou indirectement, en tout ou partie, à tout tiers, autres que ses salariés et éventuels sous-traitants ayant à en connaître et à les utiliser ;
- pour que les Produits de Vidéosurveillance, soient protégés contre tout risque de perte, vol ou détérioration matérielle ;
- pour que les Produits de Vidéosurveillance soient maintenus en état de bon fonctionnement ;
- pour que l'installation et/ou la configuration des Produits de Vidéosurveillance ne soit pas modifiée, sauf intervention de la Société dans le cadre des Services de Maintenance et Assistance.

Le Client s'engage également à informer la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire, de toute modification sur le Site du Client (aménagement, agencement, construction, etc.) et/ou de toute situation et/ou événement sur le Site du Client susceptible d'avoir une incidence directe ou indirecte sur le fonctionnement et/ou l'installation et/ou la configuration et/ou l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance et le déclenchement et le traitement des alarmes par leur biais.

Le Client s'engage également à effectuer des tests de raccordement des Produits de Vidéosurveillance de manière régulière et, en toutes hypothèses, à s'assurer que le transmetteur est en mesure de transmettre au moins un test cyclique journalier en conditions diurnes et un test cyclique journalier en conditions nocturnes, par période de 24 heures.

En toutes hypothèses, le Client s'engage à en informer immédiatement la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance de toute perte, vol ou piratage des Codes d'Accès Produits, de toute perte, vol ou détérioration matérielle desdits Produits, de tout défaut de fonctionnement desdits Produits, et de toute modification de l'installation et/ou la configuration desdits Produits. Le Client s'engage également à en informer immédiatement la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance de tous tests signalant un problème de raccordement desdits Produits. Il appartiendra au Client, le cas échéant, de souscrire aux Services de Maintenance et Assistance auprès de la Société ou de recourir à la garantie du Fournisseur et/ou du Prestataire.

Le Client reconnaît et accepte en conséquence qu'il sera seul responsable de toute utilisation desdits Produits, de toute perte, vol ou piratage desdits Codes d'Accès Produits, de toute perte, vol ou détérioration matérielle desdits Produits, de tout défaut de fonctionnement desdits Produits, et de toute modification de l'installation et/ou de la configuration desdits Produits, ainsi que de leurs conséquences éventuelles. Le Client reconnaît et accepte également qu'il sera seul responsable de tout problème de raccordement desdits Produits signalé par un test et non communiqué à la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance.

**5.2. Utilisation du Compte Client, Identifiant Client, Mot de Passe Client et Code d'Authentification Client.** Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que son Compte Client, Identifiant Client, Mot de Passe Client et Code d'Authentification Client ne soient pas utilisés de manière impropre.

En particulier, le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que son Compte Client, Identifiant Client, Mot de Passe Client et Code d'Authentification Client soient maintenus confidentiels, qu'ils soient conservés et protégés contre tout risque de perte ou de vol et qu'ils ne

soient ni divulgués ni susceptibles d'être divulgués, directement ou indirectement, en tout ou partie, à tout tiers, autres que ses salariés et éventuels sous-traitants ayant à en connaître et à les utiliser.

En conséquence, le Client sera seul responsable de l'utilisation de son Compte Client, Identifiant Client, Mot de Passe Client et Code d'Authentification Client, du maintien de leur confidentialité, de leur perte ou vol, ainsi que de leurs conséquences éventuelles.

En toutes hypothèses, le Client s'engage à en informer immédiatement la Société et/ou le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance.

**5.3. Utilisation impropre, abusive ou illégale des Produits de Vidéosurveillance.** Le Client s'engage à ne pas utiliser les Produits de Vidéosurveillance de manière impropre, abusive, frauduleuse ou illégale.

En particulier, le Client s'engage à ne pas utiliser les Produits de Vidéosurveillance pour :

- toute captation, visualisation et enregistrement des informations vidéo et audio visant à porter atteinte à la vie privée des personnes ;
- et, plus généralement, toutes utilisations contraires aux lois et règlements en vigueur, portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et/ou portant atteinte aux droits et intérêts de tiers.

En conséquence, le Client sera seul responsable de l'utilisation impropre, abusive, frauduleuse ou illégale des Produits de Vidéosurveillance.

## **6. PRIX ET PAIEMENT DES PRODUITS DE VIDEOSURVEILLANCE**

---

**6.1. Prix des Services de Vidéosurveillance.** Sans préjudice de ce qui est stipulé au Conditions Générales, le « **Prix des Services de Vidéosurveillance** » comprend :

- Le prix d'achat des Produits de Vidéosurveillance en tant que tels ;
- Les frais de livraison et d'installation des Produits de Vidéosurveillance ;
- Les frais de mise en service des Produits de Vidéosurveillance correspondant aux frais de raccordement desdits Produits au Fournisseur et/ou Prestataire et/ou opérateur de Vidéosurveillance.

**6.2.** Le « **Prix des Produits de Vidéosurveillance** » exclut tout autre frais et en particulier les frais d'utilisation des Produits de Vidéosurveillance correspondant au montant de l'abonnement souscrit auprès du Fournisseur et/ou du Prestataire et/ou de l'opérateur de Vidéosurveillance par le Client.

## **7. GARANTIE**

---

**7.1. Exclusion de garantie de la Société.** Sans préjudice de ce qui est stipulé aux Conditions Générales et au sein des présentes Conditions Particulières et sous réserve des dispositions légales obligatoires applicables, les Parties reconnaissent et acceptent expressément que la Société ne saurait garantir que :

- les Produits de Vidéosurveillance conviendront à l'usage ou aux objectifs particuliers du Client ;
- les Produits de Vidéosurveillance fonctionneront sans interruption ni erreur et/ou qu'elle interviendra ou fera intervenir le Fournisseur et/ou le Prestataire sur d'éventuelles interruptions ou corrigera d'éventuelles erreurs, sauf à ce que, dans ce dernier cas et le cas échéant, le Client souscrive aux Services de Maintenance et Assistance auprès de la Société ou ait recours à la garantie du Fournisseur et/ou du Prestataire.

**7.2.** Le Client reconnaît et accepte également qu'il lui appartient de souscrire à un abonnement auprès du Fournisseur et/ou du Prestataire et/ou d'un opérateur de Vidéosurveillance pour l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance et que la Société ne fournit aucune garantie d'aucune sorte quant aux services fournis par ces derniers et, en particulier, que :

- les alarmes et/ou informations vidéo et audio seront captées, visualisées et enregistrées par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance par le biais des Produits de Vidéosurveillance ;
- les alarmes Produits de Vidéosurveillance captées, visualisées et enregistrées par le biais des Produits de Vidéosurveillance seront conservées intègrement par le Fournisseur et/ou le Prestataire et/ou l'opérateur de Vidéosurveillance.

## **8. RESPONSABILITE**

---

**8.1. Exclusion de responsabilité de la Société.** Sans préjudice de ce qui est stipulé aux Conditions Générales et au sein des présentes Conditions Particulières et sous réserve des dispositions légales obligatoires applicables, les Parties reconnaissent et acceptent expressément que la Société ne saurait être tenue responsable :

- en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du Client ;
- en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque des obligations contractées ;
- en cas de non-respect par le Client des conseils donnés ;
- en cas de non-conformité ou de dysfonctionnement de l'installation électrique, du réseau électrique, câblage, wifi, connexion internet et connexion téléphonique du Client ;
- en raison de la mauvaise utilisation des Produits par le Client, par ses salariés et éventuels sous-traitants ainsi que par toute autre tiers auxquels il y aurait donné accès ;
- en cas de perte, vol ou piratage des Codes d'Accès Produits ;
- en cas de perte, vol ou détérioration matérielle des Produits de Vidéosurveillance ;
- en raison de la mauvaise utilisation du Compte Client, Identifiant Client, Mot de Passe Client, et Code d'Authentification Client par le Client, par ses salariés et éventuels sous-traitants ainsi que par toute autre tiers auxquels il y aurait donné accès ;
- en cas de perte, vol ou divulgation des Identifiant Client, Mot de Passe Client et Code d'Authentification Client ;
- en raison de l'utilisation impropre, abusive, frauduleuse ou illégale des Produits de Vidéosurveillance et d'une captation, d'une visualisation et d'un enregistrement d'informations vidéo et audio sur le Site du Client, dans à d'autres fins que celles prévues au présentes Conditions Particulières d'Utilisation et/ou contrevenant aux lois et règlements en vigueur.
- en cas de dommages causés au Site du Client, aux biens et/ou aux personnes présents sur le Site du Client ;
- en cas de d'intervention de tiers non autorisée ;
- en cas de d'intervention du Client non autorisée ;
- en cas de pertes, destruction ou altération des données, fichiers, programmes, qui pourraient survenir qui pourraient survenir au cours ou consécutivement à la livraison, l'installation, la mise en service et l'utilisation des Produits de Vidéosurveillance ;
- en raison de dysfonctionnements des réseaux de télécommunications.

## ANNEXE AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE VIDEOSURVEILLANCE

### Description des Produits de Vidéosurveillance fournis par la Société

**1. Description des Produits de Vidéosurveillance.** Les Produits de Vidéosurveillance fournis par la Société sont : adaptés aux demandes de protection du client, tenant compte de son budget.

**2. Fonctionnalité des Produits de Vidéosurveillance.** Les Produits de Vidéosurveillance fournis par la Société ont :

- une fonctionnalité basique d'alerte du Client avec transmission d'alarme par l'intermédiaire d'un transmetteur situé sur le Site du Client, 7 jours sur 7 et 24 sur 24 ;
- le cas échéant, une fonctionnalité supplémentaire de levée de doute avec transmission, visualisation et enregistrement des informations vidéo et audio par l'intermédiaire d'un détecteur raccordé au transmetteur situé sur le Site du Client. La transmission, visualisation et/ou écoute et enregistrement des informations vidéo et audio peut être effectuée qu'en cas de déclenchement d'alarmes. Elle ne peut pas être réalisée en dehors d'un déclenchement d'alarmes. Elle est arrêtée après la fin de la vérification à distance. Tous accès aux images informations vidéo et audio sont identifiés, authentifiés et suivis dans le système d'information du centre de Vidéosurveillance. Les informations vidéo et audio enregistrées sont conservées dans les bases de données du centre de Vidéosurveillance dans des conditions de sécurité satisfaisantes et pour la durée nécessaire à leur traitement, conformément aux lois et règlements en vigueur (1 mois). Au-delà de cette durée, ces informations vidéo et audio sont détruites et aucune copie n'est conservée.